

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2024
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 27 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, BERNARD Patrick, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, Mme SOARES ROIBET Amandine, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Dominique MOMBARD
M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,
M. PALLAIS Gilbert a donné pouvoir à M. ROUX Gilles,
Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline,
Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à Mme DESSEMOND Arlette,
Mme BOURNE Céléna a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 13

Quorum : 12

M. BELLANGER Lionel a été élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour

N° DE DELIBERATION	OBJET
DEL2024_103	Rapport annuel 2023 – Territoire d'énergie SDED de la Drôme
DEL2024_104	Engagement de la commune contre les violences faites aux femmes

Mme GUILLEMINOT étant absente, Monsieur le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour la question portant sur le rapport annuel 2023 de Valence Romans Agglo et de la reporter sur le prochain Conseil Municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de passer à la présentation et au vote des questions restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire accueille Monsieur BOUQUET, de la société coopérative citoyenne VoisiWatt. Ce dernier présente le projet de partage de l'énergie photovoltaïque produite.

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024.
A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Maire ;
Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20202605_04 du 26 mai 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dont décisions de renonciation au D.P.U.

N°	Date de la décision	Objet
DEC2024_92	03/09/2024	ACTE DE CONCESSION BOURBONNAIS N° 93 à 96 – Délibérations du Conseil Municipal du 03 septembre 2024
DEC2024_97	04/09/2024	DIA TINEL / BERTHELOT – Parcelle cadastrée n° AI 42 - 9 Rue de Chalaire, reçue en mairie le 04 septembre 2024
DEC2024_98	17/09/2024	DIA ISARD / BOURSIGAUX – Parcelles cadastrées n° AI 449/450 - 1 Impasse des Jardins Familiaux, reçue en mairie le 17 septembre 2024
DEC2024_99	20/09/2024	Acquisition de 2 columbariums pour le cimetière - Société GRANIMOND
DEC2024_100	23/09/2024	DIA GIOVANNONE / SAS DIVILLA – Parcelle cadastrée n° AC 96 - 23 Chemin des FOURNEAUX, reçue en mairie le 23 septembre 2024

DEL2024_103 - Rapport annuel 2023 – Territoire d'énergie SDED de la Drôme

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Ma Monsieur LARRA Stéphane

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que :
« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapporteur présente le rapport annuel 2023 de Territoire d'énergie – SDED de la Drôme.

Après présentation dudit rapport,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 de Territoire d'énergie – SDED de la Drôme.

DEL2024_104 - Engagement de la commune contre les violences faites aux femmes

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu l'article 1er de la Constitution de la Vème République,
Vu l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la Charte adoptée lors du Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalités en 2019 faisant de la lutte contre les violences faites aux femmes, une grande cause du mandat,
Considérant qu'en matière de lutte contre les violences envers les femmes la sensibilisation de tous est indispensable et que les collectivités locales ont un rôle important à jouer grâce à leur proximité avec la population,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AFFIRME** son attachement indéfectible à l'égalité femme/homme ;
- **DECIDE** de mettre en place différentes actions pour promouvoir cette égalité, prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et mobiliser l'ensemble des acteurs ;
- **DECIDE** l'attribution d'une délégation « égalité homme femme » à un(e) membre du Conseil Municipal pour piloter ces politiques ;
- **DONNE** son accord pour que la Commune s'engage dans l'opération « Ruban Blanc » dans la Drôme, notamment à l'occasion du 25 novembre, Journée Internationale pour l'élimination des violences envers les femmes, avec la mise en place de différentes actions locales.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Mme BARNERON Séverine la délégation « égalité homme femme » pour piloter les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes.

Informations / Questions diverses

- Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du parking de l'école élémentaire. Le tableau des coûts d'aménagement sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire rappelle les prochaines dates des manifestations.
- M. ROUX donne lecture des dossiers examinés par la commission d'urbanisme.
- M. GOMEZ donne les dernières informations concernant la fibre.

Fin de séance à 20h30

A Mours Saint Eusèbe, le 01 octobre 2024,

Le Secrétaire de séance


BELLANGER Lionel



Le Maire de Mours Saint Eusèbe


Dominique MOMBARD

Procès-verbal du Conseil Municipal du 01 octobre 2024